

## **Information sur la COVID-19 aux partenaires en santé animale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)**

La COVID-19 est une problématique de santé humaine, associée à un virus qui se transmet de personne à personne. Elle génère beaucoup de questionnements. Le secteur de la santé animale ne fait pas exception. Nous vous invitons à vous informer et à suivre l'évolution de la situation sur le site [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus). Vous y trouverez toute l'information nécessaire pour protéger votre santé et celle des personnes qui vous entourent.

Nous vous invitons à rassurer vos membres au sujet de ce virus. Tout indique qu'il se transmet de personne à personne lors d'un contact étroit et rien n'indique qu'il circulerait dans la population animale.

En effet, aucun cas de transmission d'un humain (ou d'un autre animal) vers un animal domestique n'a été identifié. Au Québec, aucune évidence ne suggère un risque d'infection des humains par les animaux ou par des produits animaux.

En quelque sorte, les animaux exposés au virus peuvent être assimilés à une surface contaminée difficilement désinfectable et généralement mobile. Les mesures d'hygiène recommandées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les bonnes pratiques en matière de biosécurité contribuent à limiter la contamination. Les mesures d'hygiène habituelles associées au contact avec des animaux, disponibles sur le site [www.mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses), demeurent pertinentes.

L'abandon ou l'euthanasie d'animaux n'est pas justifié ni supporté par aucune évidence scientifique.

Compte tenu du peu de connaissances scientifiques disponibles en lien avec les animaux, des principes de précautions s'appliquent pour les personnes infectées ou suspectées d'être infectées.

### **Recommandations aux personnes infectées ou suspectées d'être infectées :**

- Si possible, évitez les contacts avec les animaux.
- Si vous devez néanmoins vous occuper d'un animal, respectez les mesures d'hygiène recommandées par le MSSS. Notamment, portez un masque et une attention particulière au lavage des mains avant d'en prendre soin. Respectez les mesures d'hygiène habituelles associées au contact avec des animaux, disponibles sur le site [www.mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses).
- Évitez les contacts entre votre animal et d'autres animaux ou d'autres personnes.
- Si une autre personne doit prendre soin de votre animal, privilégiez un membre de votre foyer et rappelez-lui les mesures d'hygiène à appliquer.
- Les éleveurs d'animaux appliquent déjà de bonnes pratiques de biosécurité et d'hygiène. Ils sont invités à les rehausser au besoin.

Le MAPAQ est en lien avec le MSSS et continue de suivre attentivement la situation.

Pour tout renseignement en lien avec la COVID-19, communiquez avec le 1 877-644-4545.